

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019**

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie le mercredi 22 mai 2019 à 18 h 30 sous la présidence de François ANDRE, maire.

Absent excusé : Romain SALOU

Mme Véronique TREAL, recrutée pour remplacer Jocelyne PINVIDIC, lors de son départ à la retraite, assistait à la séance. Elle travaillera en binôme avec Jocelyne PINVIDIC du 17 juin prochain jusqu'à la fin de l'année.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

La commune a renoncé à son droit de préemption à l'occasion des ventes ci-après :

- ➔ Vente d'une maison sur 940 m2 de terrain rue du Château d'eau, par M. Richard BERTHOU.
- ➔ Vente d'une maison sur 642 m2 de terrain, à Rumiadou, par M. Cédric PRONOST et Melle Vanessa KERUZEC.
- ➔ Vente d'une maison sur 1 487 m2, à Bel Air, par les Cts Morvan.

### **OPTIMISATION DE LA FISCALITE LOCALE**

M. le Maire a rappelé au conseil que les taxes locales représentent une ressource essentielle au budget. HAUT LEON COMMUNAUTE a fait réaliser, sur le territoire, une étude démontrant que les valeurs locatives des habitations, servant au calcul des taxes, ne correspondent pas toujours à la réalité (des logements déclarés vacants qui ne le sont pas, rénovations, améliorations non déclarées...). Le bureau d'étude propose aux communes un logiciel informatique et un accompagnement en vue de détecter précisément les logements d'habitation concernés qui devront faire l'objet d'une régularisation.

Dans un souci de justice fiscale face au paiement de l'impôt, le conseil municipal, par onze voix pour et une voix contre autorise M. le Maire à signer une convention avec le bureau d'étude ECOFINANCE. Le coût sera pris en charge par HAUT LEON COMMUNAUTE.

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENTS DES ECOLES DU 1ER DEGRE DE LESNEVEN**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de participer aux frais de fonctionnement des écoles du 1<sup>er</sup> degré de Lesneven sur la base du coût moyen départemental de référence.

### **SUBVENTIONS**

3 nouvelles demandes de subvention ont été étudiées par le conseil municipal :

- ➔ Plouider Sports Nature : la demande est rejetée
- ➔ CFA du Finistère : 30 €
- ➔ ADMR de Lesneven : 330 €

### **FINANCEMENT PROGRAMMES DE TRAVAUX COMMUNAUX**

Une demande de subvention, au titre de la répartition des amendes de police, est sollicitée auprès du Département pour financer les aménagements de sécurité prévus route de Lanhouarneau.

Une autre demande est effectuée auprès de la Caisse d'Allocations familiales pour financer des aménagements dans le jardin de la Garderie à Ty Avel Vor.

### **ACQUISITION DE TERRAIN AU BOURG**

M. le Maire est autorisé à régulariser l'acquisition d'un terrain en limite de la réserve foncière que la commune s'est déjà constituée au bourg, en vue d'un futur lotissement.

## **PERSONNEL COMMUNAL – MISE EN PLACE D’UN COMPTE EPARGNE TEMPS**

Un compte épargne temps est mis en place afin de permettre aux agents communaux d’accumuler les droits à congés rémunérés qu’ils n’ont pu prendre dans les délais.

## **INFORMATIQUE**

La commune participera au groupement de commandes mis en place par le Syndicat d’Informatique du Finistère auquel elle adhère, pour l’acquisition de matériel et logiciels nécessaires au bon fonctionnement de la mairie.